EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2025/47

Nombre de délégués
Titulaires en exercice : 35
Titulaires présents : 25
Suppléants votants : 00
Procurations : 05
Votants : 30

Pour : 30
Contre : 00
Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juin à dix-huit heures et trente minutes,
Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la salle polyvalente de Rilhac Lastours, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.
Date de convocation du Conseil Communautaire : 11 juin 2025

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel (procuration de M. RICHIGNAC Guillaume), Mme Eliane JACQUEMENT, M. BREZAUDY Alain (procuration de M. BROUSSE Hervé), Mme DESSEX Martine (procuration de Mme MAYOUSSE Martine), M. CAILLOT Alain (procuration de M. BONNAT Christian), M. DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, M. DEVARISSIAS Philippe (procuration de M. DELOMENIE Bernard), M. GOUDIER Jean-Louis, M. CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence, M. GAYOT Loïc, M. MASSY Jean-Marie, M. ESCOUBEYROU Pascal, M. GERVILLE-REACHE Fabrice, Mme LACORRE Valérie, M.CARPE Jean-Christophe, Mme LANTERNAT Floriane, M. LE GOFF Jean, M. JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, M. BARRY Jacques, M. DARGENTOLLE Georges, Mme HILAIRE-GENIN Karine, M DOGNON Jean-Bernard, Mme ARNAUD Claudine, Mme LACOURARIE Bernadette.

EXCUSES : M. RICHIGNAC Guillaume, Mme MAYOUSSE Martine, M. BROUSSE Hervé, M. BONNAT Christian, M. GARNICHE Roland, M. MARCELLAUD Didier, Mme CHEYRONNAUD Céline, M. DELOMENIE Bernard, M. CUILLERDIER Simon, Mme VALLADE Sylvie.

SECRETAIRE : Mme LACORRE Valérie

Objet : Versement d'une subvention d'équilibre du budget principal 2025 au budget annexe « Activités commerciales » 2025

Exposé :

Lors de la préparation du budget primitif 2025 de la Communauté de communes Pays de Nexon-Monts de Châlus, la prévision d'un versement de subvention du budget principal au budget annexe « Activités commerciales » a été prévu pour permettre de l'équilibrer.
Le montant de cette subvention d'équilibre a été fixé à 15 605,51€ par le conseil communautaire, dans le cadre du vote du budget principal, lors de sa séance du 8 avril 2025.

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L.2221-1 et L.2221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la nomenclature M57,
Considérant la nécessité d'équilibrer le budget annexe « Activités commerciales » 2025 en section de fonctionnement,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **autorise** le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal 2025 au budget annexe « Activités commerciales » 2025 pour un montant de 15 605,51€,

- **précise** que cette subvention s'inscrira au compte 757361 du budget annexe « Activités commerciales » et au compte 65736211 du budget principal,

- **autorise** le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme : En Mairie, le 17 juin 2025.

Le Président,
Emmanuel DEXET